

Justificatif généré le 05/09/2022

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 05/09/2022

Département : (75) Paris

URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/624490](http://www.actu-juridique.fr/a/624490)

N° d'annonce : 624490

## AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING

Société d'investissement à capital variable

**Siège social** : 91-93, Boulevard Pasteur 75015 PARIS

834 854 838 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera le **22 septembre 2022 à 15h00** au siège social de la Société, au 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS – avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 mai 2022 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2022 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos ;
- Approbation du rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce ;
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les comptes annuels, l'annexe, la composition des actifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

L'ensemble des documents qui doit être communiqué à chacune des Assemblées Générales, est tenu à la disposition des actionnaires au Siège social de la Société.

Conformément à la loi, le droit de participer à cette assemblée est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire – ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger – au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

# Justificatif de parution

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée, soit au formulaire de vote par correspondance ou de procuration, soit à la demande de carte d'admission, établis au nom de l'actionnaire.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée quel que soit le nombre de ses actions et pourra se faire représenter par son conjoint ou par un mandataire lui-même actionnaire.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande, six jours au plus tard avant l'Assemblée, par écrit, au siège social de la société ou auprès de son mandataire, CACEIS Corporate Trust – Service Assemblée Générale – 12 place des États-Unis CS 40083 92549 Montrouge Cedex.

Pour être pris en compte, ce formulaire, dûment rempli, devra être retourné à la Société, ou auprès de son mandataire cité plus haut, trois jours au moins avant l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification : aellpKs0K**

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aellpKs0K>

